



## PROCOLE SANITAIRE COVID 19

### Utilisation du Gymnase R. NICKLES - DOMMARTMONT

Dans le cadre de l'utilisation du Gymnase R.Nickles situé à Dommartement, l'Aéomodèles Club de l'Est met en place le protocole sanitaire suivant afin de lutter contre la propagation de l'infection COVID 19.

Ce protocole sanitaire est applicable à compter du Samedi 17 octobre 2020 jusqu'au dimanche 16 mai 2021.

#### Protocole Sanitaire

- Le port du masque permanent est obligatoire pour toute personne à l'intérieur du Gymnase.
- Afin de séparer les flux de personnes, l'entrée dans le Gymnase se fera par la porte principale située à l'arrière du Gymnase et la sortie se fera par la porte de secours située sur la côté du gymnase.
- Le nombre de personnes présentes à l'intérieur du gymnase ne devra pas dépasser 30.
- Seuls les membres du Club et leur familles seront autorisés à entrer dans le gymnase.
- Les membres du Club présents dans le Gymnase devront s'inscrire sur un cahier spécialement mis à leur disposition, cahier qui sera tenu à la disposition des autorités sanitaires le cas échéant.
- Le club mettra à disposition des personnes présentes du gel hydro-alcoolique.
- Les personnes présentes seront tenues de respecter un distanciation physique d'un minimum de 1,00 m entre elles.
- L'utilisation des vestiaires , y compris douches et toilettes situées à l'intérieur de ces vestiaires, n'est pas permise. Seule l'utilisation des toilettes situées dans le hall principal d'entrée est autorisée.
- Aucun matériel communautaire ne sera utilisé, les membres du club disposant de leur propre matériel pour la pratique de l'aéromodélisme.

#### Application du Protocole

Le membre du Club qui ouvrira les porte du Gymnase lors des séances de vol indoor sera chargé de récupérer, chez le Président du Club :

- La clé du gymnase
- le flacon de gel Hydro-alcoolique
- le Cahier de présence

Cette personne sera responsable de la bonne application des mesures du protocole sanitaire.

Le Président du Club

Michel HAYARD